

# Rapport de la mission CALVEZ-MARCON

Analyse commentée rédigée par la commission lycée professionnel de l'APMEP

Mars 2018

## Architecture du rapport :

Le rapport comporte essentiellement trois parties :

- Une présentation, illustrée par des données, de l'enseignement professionnel
- La présentation de trois objectifs
- Une liste de neuf leviers

## Le titre du rapport et la composition de la mission :

*La voie professionnelle scolaire : Viser l'excellence.*

La notion d'excellence, visée dans ce rapport, n'est jamais définie, si bien que les ambiguïtés portées par ce terme ne sont jamais levées.

La mission est composée : d'une députée sans lien avec l'enseignement professionnel (ni ex élève de la voie professionnelle, ni enseignante de LP), d'une IGAENR, d'une IA-IPR, d'un IGEN et d'un restaurateur.

Une particularité de la restauration : c'est l'une des rares spécialités (avec la coiffure) où l'élite de la profession est issue de la voie professionnelle.

Cela interroge du coup sur le sens donné au mot *excellence* et sur la façon dont l'expérience du secteur de la restauration peut s'étendre aux autres secteurs d'activité.

## Les objectifs :

1. Une attractivité retrouvée
2. Une efficacité accrue
3. Une ouverture possible vers d'autres parcours

Les trois objectifs ne disent, en eux-mêmes, pas grand-chose ; ils sont, en réalité, un regroupement, en trois axes, de onze items.

Ce sont ces items qu'il convient d'analyser et de commenter :

### Objectif 1 :

- *Rendre l'envie aux élèves de vivre l'excellence de la voie professionnelle :*

L'idée développée ici est que la clé de la réussite dans l'enseignement professionnel réside dans une orientation réussie des élèves.

Ce n'est pas une approche très novatrice ; c'est presque un poncif.

On pourrait s'attendre, alors, à ce que le rapport apporte une solution très novatrice. Ce n'est pas le cas ; ou, plus précisément, ce sera le cas mais pas à ce moment-là.

Dans cette partie du rapport, trois impressions assez négatives se dégagent :

- L'idée que le travail d'orientation n'est pas correctement fait par les enseignants de collège.
- L'absence totale de reconnaissance (de connaissance ?) du travail fait par les équipes de lycée professionnel pour motiver les élèves autour d'un métier qu'ils n'ont peut-être pas totalement choisi mais qu'ils vont devoir faire leur.
- La très grande naïveté (hypocrisie ?) affichée quant à l'adéquation supposée entre l'offre de formation et les choix des élèves de 3<sup>e</sup>. On nous décrit un système où l'orientation fonctionnerait merveilleusement bien (on ne nous dit pas comment sauf à faire ce qui se fait déjà), ventilerait les élèves sur leurs vœux, tout cela, sans engendrer ni filières sélectives ni spécialités vides...

Autre idée présente dans cette partie du rapport et présentée comme une nouveauté alors qu'elle constitue le quotidien des lycées professionnels <sup>1</sup>: permettre aux élèves de changer d'orientation durant leur parcours. Dans les faits, il ne s'agira pas de permettre des réorientations, à la marge, pour des jeunes ayant affiné leur projet d'orientation en début d'année scolaire, mais d'institutionnaliser le fait que le changement de parcours, l'insertion dans diverses formations, diverses classes, tout au long des premières années de LP, va faire partie de la construction du parcours d'orientation. La pratique de la réalité du terrain nous permet d'affirmer que dans ce genre de situation, il sera très difficile de savoir ce qui va guider le choix de réorientation des élèves : attrait pour un nouveau métier ? Pour un meilleur emploi du temps ? Affinité ou mésentente avec un camarade de classe, avec un enseignant ?

On est très loin de la motivation pour une profession ou d'une quelconque anticipation d'un projet de vie.

- *Encourager les innovations pédagogiques*

Dont acte...

- *Inciter les professionnels à accueillir des jeunes en cours de formation et en fin de cursus.*

Il s'agit de « motiver les professionnels à s'engager dans la formation » ; reste à dire comment.

- *Accompagner la réussite des élèves et susciter des vocations d'enseignant*

Ce passage n'est, a priori, pensé que pour les enseignants des spécialités professionnelles.

Objectif 2 :

- *Réinventer l'alternance*

Ici, c'est une question qui est posée : quelle articulation construire entre l'école et les tuteurs sur les lieux de travail ?

Ce point ouvre une piste de réflexion importante.

- *Apprendre à entreprendre*

---

<sup>1</sup> cette possibilité est « officiellement » offerte depuis la rentrée 2016 avec le 4<sup>e</sup> tour d'Affelnet : voir la [circulaire n° 2016-055 du 29 mars 2016, Réussir l'entrée au lycée professionnel](#) BO n°13 du 31 mars 2016

Là encore, une idée présentée succinctement mais qui ouvre une perspective intéressante et importante sur ce que l'on pourrait mettre derrière le mot « excellence ». L'idée que le lycée professionnel pourrait devenir une voie d'excellence pour l'entrepreneuriat ouvre de réelles perspectives.

- *Évaluer l'efficacité d'une formation*

On reviendra sur ce point plus tard mais ici, l'enseignement professionnel est abordé au travers de ce qui est considéré comme ses deux missions : l'insertion professionnelle et la poursuite d'études.

- *Inscrire la voie professionnelle dans la formation tout au long de la vie*

On comprend, à demi-mot, que les lycées professionnels pourraient devenir des acteurs importants de la formation continue aux métiers correspondant à leurs spécialités (en formation initiale). On ne peut que souscrire à un tel projet.

### Objectif 3 :

- *Mixité des parcours et des publics*

Il s'agit ici, de présenter un des 9 leviers : les campus des métiers.

- *Mobilité géographique et culturelle*

Il s'agit ici d'un plaidoyer pour Erasmus+. Le titre pourrait pourtant laisser penser que ce passage allait aborder le problème de l'implantation des formations et de la contrainte de mobilité dans les choix d'orientation des élèves.

- *Une ouverture vers les défis et projets de société*

Il s'agit là d'évoquer une évolution annoncée des spécialités professionnelles pour les mettre en adéquation avec les futures professions qui ont vu ou verront le jour avec le numérique, l'écologie et les soins à la personne.

### **Une erreur de diagnostic**

La principale faiblesse de ce rapport, que l'on va retrouver à plusieurs reprises dans les diagnostics posés ou les propositions faites, réside en une erreur manifeste de diagnostic sur les missions de l'enseignement professionnel. Pour Régis Marcon et Céline Calvez, l'enseignement professionnel scolaire a deux missions :

- Former des jeunes à des métiers et faciliter leur insertion professionnelle
- Permettre aux élèves de l'enseignement professionnel d'accéder à une poursuite d'études.

L'enseignement professionnel scolaire a trois missions :

- Former des jeunes à des métiers et faciliter leur insertion professionnelle
- Permettre aux élèves de l'enseignement professionnel d'accéder à une poursuite d'études **mais pas nécessairement dans une voie correspondant à la spécialité qu'ils ont suivie au lycée professionnel**
- Accueillir les élèves en grande difficulté sociale ou scolaire.

Oublier la dernière de ces missions ou voir cette réalité de l'enseignement professionnel comme une spécificité et pas comme une mission à part entière, c'est faire une erreur fondamentale.

L'accueil des élèves en difficulté est une mission à part entière et elle est actuellement dévolue à l'enseignement professionnel scolaire.

- Cela n'a pas toujours été le cas : dans une période de plein emploi, le monde du travail se charge d'insérer dans la société les jeunes qui sortent du système scolaire sans qualification. Les élèves en rupture avec l'école ont donc, la possibilité de la quitter et d'aller travailler.
- Ce n'est pas le cas partout : on compare le système français avec celui de pays où l'enseignement professionnel est sélectif et ne s'occupe donc pas des élèves en difficulté.
- Cette mission, contrairement aux deux autres, n'est pas partagée avec l'apprentissage qui a vocation à n'accueillir que des jeunes ayant réussi à signer un contrat d'apprentissage avec un employeur et qui peine donc à toucher toute une population d'élèves : les plus fragiles, les plus en difficulté.

Refuser de voir ce fait comme faisant partie des missions de l'enseignement professionnel, c'est courir le risque de fournir une évaluation fortement biaisée de celui-ci ; c'est aussi prendre le risque de ne pas trouver de solutions à des problèmes que l'on ne se sera pas posés.

### **Les leviers :**

- *Levier 1 : l'orientation.*

Beaucoup de bonnes intentions, peu de vraies propositions ; la meilleure réponse à la problématique à laquelle est censée répondre le levier 1, se trouve dans le levier 2.

- *Levier 2 : La progressivité des parcours*

C'est l'idée forte de ce rapport. Elle justifie, à elle seule, son existence et sa pertinence.

Pour les futurs bacheliers professionnels, l'idée d'une spécialisation progressive sur trois ans, et non plus du choix définitif d'une spécialité très précise en fin de troisième, devrait faire beaucoup plus pour la qualité de l'orientation, que toutes les mesures proposées dans le levier 1.

En ce qui concerne le CAP, une proposition de durée modulable allant de 1 an à 3 ans, d'un contenu et des modalités d'accompagnement (contractualisation tripartite) individualisés interroge fortement :

- L'augmentation de la durée permettra-t-elle aux élèves en difficulté d'atteindre le niveau exigé ?
- Quel contenu pourra être adapté ?
- Comment la mixité qui est annoncée sera prise en compte ?

La différenciation n'est pas le remède à tout.

Néanmoins, la réduction du nombre de filières paraît tout aussi nécessaire que judicieuse.

- *Levier 3 : La double finalité de l'enseignement professionnel*

Une confirmation qui rassure et lève une grosse part de l'ambiguïté quant aux intentions de cette mission. On peut aussi voir dans cette proposition un salutaire cadrage national de l'Accompagnement Personnalisé (AP) ; par contre, en occultant la mission qui consiste à accueillir les élèves les plus fragiles, on se retrouve avec deux choix de personnalisation : insertion professionnelle ou poursuite d'études, là où trois choix s'avèrent plus judicieux : Insertion professionnelle / Poursuite d'études / Aide individualisée. De plus, il ne faudrait pas que l'une des options (insertion professionnelle) du cycle Terminal de baccalauréat

professionnel ne disparaisse de la voie scolaire pour se retrouver uniquement en apprentissage.

- *Levier 4 : Acquisition de compétence transversales*

Ce levier redessine les contours de l'action de l'enseignement général au sein du lycée professionnel. On peut y voir la remise au goût du jour d'un certain nombre de dispositifs comme les Projets Pluridisciplinaires à Caractère Professionnel (PPCP). Il faudra voir dans quel cadre : horaires, programmes, modalités d'évaluation, mode de certification, dispositifs complémentaires de type Enseignement Général Lié à la Spécialité (EGLS) va se reconstruire l'enseignement général en lycée professionnel. L'innovation et la démarche projet au service de la pédagogie. Un temps pour permettre aux élèves de solliciter les enseignants pour la préparation de ces projets est préconisé mais le temps de concertation entre les enseignants pour construire ces projets n'est pas évoqué.

- *Levier 5 : L'alternance repensée*

Là encore, beaucoup de bonnes intentions. Un point important à mettre en relation avec l'ensemble du projet Calvez-Marcon : la classe de seconde professionnelle devenant une classe à palier d'orientation, les Périodes de Formation en Milieu Professionnel (PFMP) de seconde devront se situer dans le cadre de la construction de l'orientation des élèves.

- *Levier 6 : une construction plus souple des diplômes*

Préconisations de refonte des référentiels d'enseignement professionnel (enseignement et certification). Une recommandation importante : l'abandon de la certification intermédiaire et son remplacement par un système d'attestations.

- *Levier 7 : Les campus des métiers*

Une très bonne idée et un très beau projet qui se heurtent en partie aux réalités du terrain. Comme le lycée des métiers avant lui, le campus des métiers est accusé d'enfermer les élèves dans un territoire : l'offre de formation d'un territoire correspond à l'offre d'emploi.

A contrario, une offre de formation variée permet aux jeunes d'être davantage mobiles après l'obtention de leur diplôme.

Le point de vue adopté ici est de placer la compétence de mobilité avant l'obtention du diplôme et pas après.

Cette approche est quasi révolutionnaire. Elle est très ambitieuse, elle renverse la situation actuelle pour lui donner une solution plus rationnelle et plus économique ; bref, elle a tout du coup de génie.

Un problème de taille demeure : comment fait-on acquérir la compétence de mobilité à des élèves entre la fin du collège et la fin de la seconde professionnelle (nouvelle classe à palier d'orientation) ?

Tout l'enjeu de la réussite et de l'évaluation de cette mesure se résumera à cela. Il faut pouvoir l'annoncer avant pour pouvoir l'évaluer après et en tirer les bonnes conclusions.

De plus, il est écrit : « il faut à la fois décroisonner la formation entre modalités de formation (voie professionnelle, apprentissage) et entre types d'établissements (publics, privés, scolaires,

universitaires, entreprises, incubateurs, etc.) ». Est-ce vraiment réaliste ? Quelle en serait les conséquences ?

- *Levier 8* : Ressources humaines

Des propositions sur la formation initiale et continue qui reprennent des dispositifs existants ou ayant existés par le passé.

Concernant le recrutement des enseignants de spécialités professionnelles, la mission prend clairement parti pour davantage de reconnaissance de la spécialisation et de l'ancrage dans la profession contre une autre voix qui réclame, au contraire, des enseignants de spécialité beaucoup plus généralistes et avec un background universitaire plus étoffé.

Deux problèmes majeurs avec le choix préconisé :

- Il s'articule assez mal avec l'idée de la spécialisation plus progressive des élèves et la réduction du nombre de spécialités. Ces deux approches conduisent à recruter, au contraire, des enseignants ayant une vision beaucoup plus globale d'un secteur d'activité.
- Cette recommandation semble oublier que l'éducation nationale est une institution, avec sa propre hiérarchie et sa logique de promotion interne. Vouloir recruter des enseignants de spécialité avec un niveau universitaire, voire scolaire, affiché comme plus bas que celui de leurs collègues de l'enseignement général ou des collèges et lycées d'enseignement général, c'est accepter et anticiper qu'à terme, ils accèdent à des fonctions d'encadrement de ces mêmes collègues ou au sein de ces établissements. Il faudra penser une formation continue personnalisée.

- *Levier 9* : L'ouverture européenne :

Il s'agit ici de reconnaître et de renforcer tout le travail déjà effectué au travers du programme Erasmus+. On ne peut que saluer ce soutien.

### **Le bilan**

Un rapport qui reste très ouvert et qui propose des idées sans donner beaucoup de solutions ni fixer de cadre trop rigide.

*Un point faible* : l'erreur d'analyse qui est faite quant à la mission d'accueil des élèves en difficulté dont l'enseignement professionnel a actuellement la charge au sein de la société.

*Un point fort* : l'idée d'une spécialisation progressive assortie d'une réduction du nombre de spécialités professionnelles.

### **Une recommandation en guise de conclusion :**

On pourra regretter que ce rapport n'ait pas osé, ou pensé, remettre en question le dogme du CAP comme premier diplôme de qualification professionnelle.

Un constat : le lycée professionnel est à la peine sur sa mission d'insertion de ses jeunes diplômés mais, a contrario, il est fréquent de voir des élèves échouer à leur diplôme mais réussir à trouver un emploi non qualifié dans le secteur d'activité de leur spécialité professionnelle en s'appuyant sur les compétences acquises et développées pendant leur formation.

Il existe donc bien, dans certains secteurs d'activité, un niveau de qualification précédent le CAP.

Créer une certification à ce niveau de qualification, avec comme objectif affiché et déclaré, l'accueil des élèves en très grande difficulté scolaire et/ou sociale, et suivant des modalités innovantes (alternance davantage marquée, temps variable – de 6 mois à 2 ans avec un objectif d'un an – pour l'obtention du diplôme, certification en contrôle continu exclusivement ...), serait l'occasion de :

- Redonner sa véritable place au diplôme de CAP, ex fierté du monde ouvrier, devenu « voie de garage » de l'éducation nationale.
- Prendre en charge de façon plus spécifique, les élèves en grande difficulté en les orientant vers des parcours dédiés et de ce fait, lutter contre le décrochage scolaire.
- Permettre au monde du travail d'avoir une meilleure lisibilité des compétences acquises par des jeunes qui sont, actuellement, sans attestation de qualification.

Ces préconisations et l'incertitude liée aux décisions qui vont être annoncées par le ministre nourrissent l'inquiétude des enseignants dans les lycées professionnels : organisation de la classe de seconde par famille de métiers, PFMP et alternance repensée, construction plus souple des diplômes, mixité des publics, diplôme intermédiaire, orientation...